

Préambule

Pourquoi un projet pédagogique ?

Le directeur de l'accueil collectif de mineurs concrétise le projet éducatif à travers le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Nous donnons de l'importance à ce document, c'est pourquoi il sera évalué et amélioré chaque année. Pour correspondre au mieux à nos périodes d'ouverture, un avenant au projet pédagogique sera réalisé pour chaque période.

Définition et intérêt du projet pédagogique :

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

La direction et les animateurs doivent adapter leur accompagnement, afin que chaque enfant puisse vivre pleinement ses vacances. Nous sommes donc vigilants à respecter le rythme de chacun ainsi que celui du collectif enfant. Une priorité toute particulière est donc donnée à la déclinaison de notre travail afin de proposer des activités ludiques, innovantes et de créer un climat convivial et rassurant.

Il est important que les enfants puissent passer de bons moments tout en respectant un rythme plus détendu et serein, loin de l'agitation et du stress de l'école. Le centre doit être un lieu où les enfants apprécient venir jouer, s'amuser, apprendre de manière ludique, rencontrer des nouvelles personnes.

Ce projet pédagogique ne se veut ni exhaustif, ni fixé. Mais c'est le point de départ qui doit permettre de cadrer le travail de l'équipe pédagogique dans le respect des valeurs et des objectifs de l'association du Centre de loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche.

Table des matières

Préambule	1
L'organisateur et son projet éducatif.....	3
L'association	3
Instances	3
Le projet éducatif et ses objectifs	3
Objectifs généraux :.....	3
Objectifs éducatifs.....	3
L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ses locaux.....	5
Situation géographique	5
Les locaux.....	5
Aménagements pour les enfants de moins de 6 ans	6
Organisation et fonctionnement.....	7
Ouverture et capacité	7
Inscriptions et adhésion.....	7
Tarifs	7
Journée type au centre de loisirs	8
Les différentes catégories d'activités et quelques-uns de leurs objectifs	11
Les rôles de chacun	12
Le Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports (national).....	12
Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports SDJES (départemental au 1 ^{er} avril 2021 – Direction Départementale de la Cohésion Sociale).....	12
L'organisateur	12
Le directeur.....	12
L'animateur	13
Le personnel de restauration et d'entretien.....	14
Les parents	15
La place des enfants.....	15
Caractéristiques du public accueilli.....	16
3/6 ans	16
6/12 ans	17
Public en situation de handicap.....	19
Les objectifs pédagogiques	23
Sécurité et réglementation.....	25
Concernant les animateurs	25
Les pratiques sur l'ALSH.....	26
Sécurité du site	27
Sécurité générale	28
Stagiaires	28
La communication	30
Contacts et coordonnées	30
L'évaluation	31

L'organisateur et son projet éducatif

L'association

L'association loi 1901 « Centre de Loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche » a été créée en 1983. Gérée par des bénévoles, cette association a pour objet de contribuer au développement de l'Éducation Populaire et notamment de proposer par l'intermédiaire de toutes personnes, l'animation et l'organisation des loisirs des enfants et des adolescents par des activités culturelles, sportives, sociales, voyages organisés, travaux manuels et toutes manifestations visant à compléter l'œuvre de l'école.

La municipalité de Saint-Martin-Belle-Roche, est un partenaire essentiel dans le fonctionnement du centre. En effet, elle met à disposition les différentes infrastructures de la commune dans la mesure de leur disponibilité.

Instances

L'association est composée d'un bureau qui traite des affaires courantes et d'un conseil d'administration.

Le projet éducatif et ses objectifs :

Le centre de loisirs est une composante essentielle de la politique éducative locale en direction des enfants. Il met en œuvre de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité, d'égalité des chances et de participation. Il contribue aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité, au vivre ensemble et à l'agir ensemble.

Il représente avant tout un lieu de détente où l'aspect ludique est privilégié. L'enfant y est considéré dans sa globalité. Son épanouissement est favorisé par la pratique d'activités de loisirs, de jeux et par une ouverture sur le monde extérieur, en prenant en compte les objectifs suivants :

Objectifs généraux :

- ✓ Proposer un accueil sécurisé dans des locaux adaptés, avec une amplitude horaire et une flexibilité respectant l'organisation nécessaire au centre de loisirs,
- ✓ Permettre un échange entre les familles et le personnel du centre (accueil physique et information suffisante),
- ✓ Mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires à l'accueil basé sur la confiance et le professionnalisme,
- ✓ S'appuyer sur une équipe associative rigoureuse, une équipe éducative compétente et sollicitant l'implication des partenaires du territoire.

Objectifs éducatifs :

- ✓ Rendre obligatoire la définition d'un projet d'animation qui sera porté par l'ensemble des bénévoles, la directrice du centre et l'équipe pédagogique,
- ✓ Veiller à ce que le programme proposé reste, avant tout, source de plaisir et de divertissement, dans le cadre des vacances des enfants,
- ✓ S'appuyer sur des protocoles de sécurité adaptés aux activités proposées au regard de la législation. Ceci induit de la part de l'association de répondre financièrement aux besoins de sécurisation du projet d'animation,
- ✓ Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser son autonomie,
- ✓ Mettre en place les conditions devant permettre à l'enfant de participer à la vie du centre et au choix des activités,

- ✓ Aider l'enfant à se réaliser en lui laissant la capacité d'évaluer ses possibilités et de les expérimenter en développant la relation d'accompagnement avec l'adulte,
- ✓ Axer les projets d'animation principalement sur les notions de découverte, de création et d'imagination,
- ✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la citoyenneté,
- ✓ Développer chez l'enfant le respect de l'autre (entre enfants et avec les adultes), du cadre et des règles de vie,
- ✓ Favoriser le respect de l'enfant en tant que personne,
- ✓ Mettre en place un fonctionnement respectant les rythmes de vie et les différences de l'enfant,
- ✓ Assurer à l'enfant un bien-être et une sécurité tant affective que matérielle,
- ✓ Favoriser l'utilisation des ressources éducatives de la commune et de ses associations,
- ✓ Mettre en place des projets permettant à l'enfant : d'accéder, de découvrir et de s'initier à des pratiques culturelles et artistiques variées, de créer et de construire ses propres références culturelles, en partenariat avec les acteurs culturels et les diverses associations de la commune,
- ✓ Favoriser le lien avec les parents,
- ✓ Faciliter les échanges lors des temps d'accueil, utiliser les supports adaptés pour la communication écrite,
- ✓ Accompagner les parents pour une bonne compréhension des projets des structures éducatives voire formaliser leur avis sur ces projets,
- ✓ Accueillir l'ensemble des enfants dans leur diversité en permettant au mieux l'intégration de chacun,
- ✓ Favoriser l'accès aux loisirs pour tous,
- ✓ Proposer des activités variées, de qualité et des tarifs adaptés aux ressources et à la taille des familles,
- ✓ Proposer des conditions d'accueil les plus favorables possibles aux différentes tranches d'âge : locaux, espaces extérieurs...

Le projet éducatif est consultable dans sa version intégrale sur simple demande.



L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ses locaux

Situation géographique

Le centre de Loisirs est situé au 200, rue du Centre à Saint-Martin-Belle-Roche (71118).

Saint-Martin-Belle-Roche compte environ 1410 (en 2018) habitants et propose différentes infrastructures :

- Mairie,
- École Élémentaire, et maternelle ainsi qu'un restaurant scolaire,
- Bibliothèque Intercommunale,
- Foyer Rural,
- Salle Omnisports,
- Terrains sportifs (skate Park, cours de tennis...),
- Centre de Loisirs,
- Bureau de Poste,
- Commerces (Intermarché, pharmacie, banque...).

Cette commune, fait partie de Mâconnais Beaujolais Agglomération. Située aux portes de Mâcon, la commune est restée rurale avec une agriculture diversifiée (élevage, cultures, vignes...).

Les locaux



(Photo du bâtiment principal du Centre)

Le centre de loisirs est implanté dans l'école primaire, principalement dans les locaux utilisés par la garderie. La mairie met à disposition du centre :

- Un bureau pour les bénévoles, la directrice et les animateurs (non accessible aux personnels de la garderie),
- Une grande salle principale,
 - Un grand banc avec des portes manteaux,
 - Un coin lecture,
 - **Des mobiliers adaptés aux âges,**
 - Des jeux,
- Un dortoir pour les temps de repos,
- Une réserve de matériel propre au centre de loisirs,

- Un coin cuisine,
- Des sanitaires
- Une petite salle, dans le bâtiment en face de la salle principale
- Une salle avec revêtement souple au sol, dans un bâtiment de l'école
- La cour de l'école, ses préaux ainsi que son aire de jeux.

La municipalité met également à disposition l'utilisation des infrastructures suivantes :

- Le restaurant scolaire pour la prise des repas, avec le personnel de restauration
- La salle des sports,
- Le pré communal,
- La bibliothèque,



(Photo du réfectoire)

Le directeur doit demander à la mairie la possibilité d'utiliser ces différentes infrastructures en fonction des besoins repérés dans le cadre de la mise en œuvre des activités proposées.

Aménagements pour les enfants de moins de 6 ans

Le lieu d'accueil des parents et des enfants est suffisamment spacieux et convivial pour faciliter les échanges avec le personnel, le déshabillage et la séparation dans la salle principale. Des portes manteaux, à hauteur adaptée, sont installés.

Une salle de sieste disposant d'un nombre suffisant de lits, accueille les enfants prioritairement de 3 et 4 ans, après le repas. Nous sommes également équipés de couvertures et de protèges lits, lavés régulièrement à haute température. Les lits sont marqués du prénom de l'enfant à la semaine.

Des tables et des chaises adaptées sont présentes dans l'accueil ainsi qu'au réfectoire. Il en est de même pour les sanitaires.

Organisation et fonctionnement

L'organisateur du centre est l'association Centre de Loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche. La gestion du centre revient quant à elle au CLEM (Centre de Loisirs Educatif en Mâconnais), elle est conventionnée entre les deux parties. (*Annexe 1*)

Ouverture et capacité

L'Accueil de Loisirs est ouvert durant les vacances scolaires uniquement, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'accueil est échelonné sur une durée de deux heures. Si les familles souhaitent faire partir leurs enfants plus tôt, il faut en informer la direction et une décharge de responsabilité sera à remplir.

En raison de la Covid_19, il a été décidé de réduire le nombre d'enfants pouvant être accueillis. Il est désormais de 32 enfants maximum dans la configuration suivante :

- 1 groupe de 3/6 ans (8 enfants)
- 2 groupes de 6/11 ans (2 x 12 enfants)

Pour les vacances d'été, sur le mois de juillet, l'effectif peut monter jusqu'à 40 enfants sous réserve de salles supplémentaires mises à notre disposition par la municipalité.

- 2 groupes de 3/6 ans (2 x 8 enfants)
- 2 groupes de 6/11 ans (2 x 12 enfants)

Pour encadrer ces enfants nous disposerons de 3 animateurs et d'un directeur, pour le mois de juillet le nombre d'animateurs défini est de 4.

Inscriptions et adhésion

L'inscription se fait à la journée uniquement et à raison de 4 journées d'inscription minimum par semaine.

Pour ce faire les inscriptions sont à réaliser de préférence par mail ; pour les parents ne disposant pas d'accès internet, à chaque période de vacances est prévue en amont une journée d'inscription sur le centre de loisirs. Ainsi les parents ne connaissant pas le centre pourront également le visiter.

Le centre étant géré par une association, les familles devront s'acquitter une fois par année civile d'une cotisation versée (adhésion) à l'association Centre de Loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche. Une seule adhésion est demandée par famille. Pour l'année 2021, le montant de l'adhésion est fixé à 14€ (quatorze euros).

En revanche, les frais d'inscription sont à régler à l'association CLEM.

Tarifs

Le tarif est défini en fonction du Quotient Familial. Pour les sorties, un tarif supplémentaire peut s'ajouter (5€).

TARIFS 2020/2021			
QUOTIENT FAMILIAL (QF)	QF ≤ 700	700 < QF ≤ 1000	QF > 1000 ou sans justificatif
PRIX ENFANT JOURNEE, AVEC REPAS + GOUTER (5,10€ INCLUS)	10€	14€	19€

Journée type au centre de loisirs

Horaires	Pour l'équipe	Pour les enfants
<p>7h30 - 9h30</p> <p>Accueil échelonné</p>	<p>7h25 : arrivée de la moitié de l'équipe _ 8h30 : arrivée de l'autre moitié de l'équipe En fonction du planning</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne est chargée d'accueillir les parents et les enfants. Celle-ci devra <u>noter l'heure d'arrivée de l'enfant</u>, présenter la journée aux parents et répondre à leurs questions. Elle prendra ensuite en charge l'enfant et l'amènera jusqu'à la salle d'activité. • Une seconde personne sera chargée d'accueillir les enfants dans la salle et de les surveiller. Le temps d'accueil est aussi un moment d'animation et de communication individualisée entre animateur et enfant. • A la fin du temps d'accueil, il faut penser à ranger le matériel qui a pu être utilisé. • « Morning » : 9h30, petit rituel quotidien de rassemblement, d'éveil, de partage. • <u>Si un enfant n'est pas arrivé après 9h30, il est obligatoire d'appeler les parents</u> (il se peut que l'enfant soit parti seul de la maison pour rejoindre l'ALSH et qui lui soit arrivé quelque chose en route). • <u>Prise de connaissance du nombre d'enfant composant son groupe.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes activités leur sont proposées. • Ils peuvent se réveiller tranquillement. • Moment d'échange avec ses camarades et les animateurs.
<p>9h30 – 11h30</p> <p>Temps d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Appel des enfants</u> et explications sur le déroulement de la journée. Les animateurs répartissent ensuite les enfants selon leur groupe d'âge ou leurs activités. La préparation des activités doit être prévue en amont, elle ne se fait pas au moment où l'activité doit commencer. • Activités variées proposées (activités manuelles, sportives, de coopération, d'expression corporelle, de théâtre, grand jeux, découvertes... en lien avec le projet pédagogique et ses objectifs). • Bilan de l'activité avec les enfants • Rangement de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Moment de jeux, d'activité. • Les enfants peuvent aider à l'installation et/ou à la préparation. • Les enfants sont libres de s'exprimer sur l'activité : ce qu'ils ont aimé, moins aimé, le type d'activité qu'ils aimeraient faire... • Les enfants aident au rangement de l'activité.

<p>11h30 – 13h00</p> <p>Temps du repas</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour au calme à la suite de l'activité • <u>Passage aux toilettes et lavage des mains : l'animateur sera particulièrement vigilant sur ce dernier point.</u> • Rassemblement des enfants pour se rendre au réfectoire. • L'animateur encourage et incite les enfants à se tenir correctement, à utiliser leurs couverts, à goûter chaque plat (sans forcer), à rester assis durant le repas puis à débarrasser les tables dans le calme. ⇒L'animateur se doit de montrer l'exemple. • Veiller à ce chaque enfant mange suffisamment. • Le temps du repas doit être un moment convivial et doit permettre des échanges entre les adultes et les enfants et entre enfants ; ils pourront choisir avec qui ils mangent et un animateur sera placé à chaque table. • C'est un moment de calme et de détente. • <u>Chaque adulte devra veiller au régime alimentaire spécifique de certains enfants</u>, la liste des régimes sera affichée dans le réfectoire. • Avant de quitter le réfectoire s'assurer que toutes les affaires ont été récupérées, que le réfectoire reste relativement propre et prendre le goûter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour au calme à la suite de l'activité • Passage aux toilettes et lavage des mains • Les enfants goûtent les plats qui leur sont servis (dans le respect d'un éventuel régime alimentaire). • Ils peuvent discuter entre eux mais dans un volume sonore approprié et adéquat. • C'est un moment important pour eux dans leur autonomisation, on ne fera pas à sa place mais on l'accompagnera.
<p>13h00 – 14h00</p> <p>Temps calme et sieste</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des enfants au temps calme par tous les animateurs, dans une répartition optimisée afin de créer un climat sain et calme. • Ces temps sont de réels temps d'animation, ils doivent être réfléchis, préparés et rangés à la fin. /!\ Ne pas proposer uniquement du coloriage, une multitude de petits jeux calmes existent. • Ce n'est pas un moment de sieste pour l'animateur. • Roulement des pauses. 	<p>Pour les plus petits : sieste de 13h00 à 15h00</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants pourront lire, jouer à des jeux calmes, dessiner, colorier, selon leurs choix et leurs envies. • Chaque enfant doit avoir la possibilité de se reposer, se calmer, se détendre.

<p>14h00 – 16h00 Temps d'activité</p>	<p>Idem que l'activité du matin</p>	<p>Idem que l'activité du matin</p>
<p>16h00 – 16h30 Temps du goûter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour au calme à la suite de l'activité • <u>Passage aux toilettes et lavage des mains : l'animateur sera particulièrement vigilant sur ce dernier point.</u> • Préparation du goûter pour l'ensemble des enfants par une personne (répartition par groupe, couper les fruits, les gâteaux...). • Nettoyage des tables après le goûter, vaisselle, rangement. • C'est le moment de faire le bilan de la journée avec les enfants. • <u>Les animateurs transmettront les informations concernant les enfants de leur groupe à l'animateur chargé de l'accueil du soir.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants ne jouent pas en goûtant. • Comme pour le repas du midi, ce moment est rempli d'échanges. • Suivant leur âge, les enfants participeront à un degré adapté du nettoyage, vaisselle et rangement.
<p>16h30 - 18h30 Départ échelonné</p>	<p>17h30 : départ de la moitié de l'équipe 18h30 : départ de l'autre moitié de l'équipe En fonction du planning</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne est chargée d'accueillir les parents. <u>Celle-ci devra noter l'heure du départ de l'enfant</u>, et fera un retour sur la journée de celui-ci. • Une seconde personne sera chargée de proposer des petits jeux aux enfants restants. Elle veillera également à ce que ceux appelés pour partir n'oublie rien et les aidera à s'habiller (pour les plus petits). • Le temps du départ est aussi un moment d'animation et de communication individualisée entre animateur et enfant. • A la fin du temps d'accueil, il faut penser à ranger le matériel qui a pu être utilisé. • Si un parent a dû retard, ne pas faire culpabiliser l'enfant ! Au contraire il faut le rassurer et continuer de lui proposer des petites activités. Une personne restera avec l'enfant tandis que la seconde appellera les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes activités leur sont proposées. • Moment d'échange avec ses camarades et les animateurs.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des plannings d'activités et des sorties. Dans ce cas il faudra en informer les familles (modification des horaires d'accueil).

Lors des activités extérieures, les animateurs disposent d'un téléphone portable permettant de recevoir ou de composer des appels. La direction est toujours informée de l'endroit où se rend un groupe, ainsi que de l'identité de chaque adulte et enfant qui est en sortie. Pour les ballades à pieds, les animateurs informent la direction de l'itinéraire emprunté. Les règles de sécurité pour chaque sortie sont connues des animateurs. Pour des questions de sécurité et dans la mesure du possible, en cas de sortie en bus, aucun enfant ne sera installé au premier rang et en face des portes de sortie ainsi que sur le siège arrière du milieu. (Annexe 2)

Les différentes catégories d'activités et quelques-uns de leurs objectifs

- **Activité manuelle** (développer la motricité fine ; s'impliquer dans un projet collectif ; développer l'imaginaire ; découvrir de nouvelles matières, de nouvelles techniques, des supports différents ; apprendre à s'exprimer de manière non verbale...).
- **Activité sportive** (favoriser le développement psychomoteur, la souplesse, l'adresse, l'équilibre ; apprendre à jouer en équipe, respecter des consignes, des règles de jeux, son adversaire et son équipe ; établir et organiser une stratégie individuelle ou collective, découvrir de nouveaux jeux ou nouvelles pratiques sportives...).
- **Jeu coopératif** (accroître sa socialisation, son vivre ensemble, ses compétences relationnelles ; développer des valeurs telles que l'entraide, le respect, la solidarité ; savoir écouter, argumenter, négocier, décider, anticiper, avoir confiance en soi...).
- **Activité scientifique** (s'ouvrir au monde et le comprendre ; rechercher par l'expérimentation ; découvrir de nouveaux matériaux ; apprendre par la manipulation, être capable de demander de l'aide ...)
- **Jeu d'orientation/ d'aventure** (découvrir son environnement proche ; s'orienter ; dépasser sa peur « d'être petit dans un grand espace » ; représenter et verbaliser les déplacements haut/bas/gauche/droite/devant/derrière...)
- **Jeu d'expression verbale/ corporelle** (être capable de verbaliser une émotion, un ressenti ; se sentir à l'aise dans un groupe ; découvrir son corps et ses capacités ; construire ensemble...)
- **Jeu de société** (partager un moment convivial, apprendre à suivre des règles, comprendre des notions de tactique et de stratégie ; apprendre à perdre et relativiser ; prendre des risques calculés ; développer l'imaginaire ...)
- **Jeu d'éveil, de motricité, sensoriel** (découvrir son corps et ses capacités ; développer ses sens ; découvrir le monde qui nous entoure ; aller vers l'autonomie ; prendre confiance en soi...)
- **Jeu de construction** (développer l'imaginaire ; organiser, réunir, assembler ; se concentrer ; être patient et minutieux ; comprendre la notion de volume, d'équilibre...)
- **Jeu de poursuite/ capture** (être rapide ; faire preuve d'esprit de déduction ; collaborer en équipe ; élaborer une stratégie ; communiquer de manière non verbale...)
- **Animation nature** (comprendre notre environnement ; se rendre compte des enjeux du développement durable ; découvrir ce qui nous entoure ; s'ouvrir sur le monde ; proposer des solutions ; développer les notions de vivre et faire ensemble...)
- **Cuisine** (favoriser l'autonomie ; découvrir de nouveaux goûts ; développer ses sens ; apprendre à mesurer, adapter ; retranscrire des notions vues à l'école...)
- **Petits jeux**, en attendant un bus/ que tous les enfants soient prêts...
- ...

Les rôles de chacun

Le rôle de l'équipe en Accueil Collectif de Mineur est le même pour tous les membres : assurer la sécurité des enfants : morale, physique et affective et mettre le projet pédagogique en place.

Le Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports (national)

« Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement concernant la jeunesse au sein et en dehors du milieu scolaire, à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire. » gouvernement.fr

Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports SDJES (départemental au 1^{er} avril 2021 – Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

- ➔ Suivi de l'application de la réglementation
- ➔ Conseils et informations – pôle éducatif
- ➔ Contrôle des accueils

La mission de protection des mineurs s'exerce principalement :

- Par l'information, le conseil, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions de formation des organisateurs et des équipes pédagogiques tout au long de l'année ;
- Par un contrôle a priori dans le cadre de la procédure de déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- Par des contrôles et des évaluations sur place ;
- Par l'exercice de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire.

L'organisateur

- ➔ Il définit les grandes orientations éducatives de l'accueil de loisirs,
- ➔ Il définit les objectifs que l'accueil de loisirs doit réaliser,
- ➔ Il met à la disposition du responsable de centre un budget de fonctionnement annuel,
- ➔ Il est responsable de la déclaration de l'accueil auprès du Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES),
- ➔ Les organisateurs de l'accueil, comme l'exploitant des locaux où cet accueil se déroule, sont tenus de souscrire un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux,

Le directeur

En accord avec les orientations éducatives, le responsable du Centre construit un projet pédagogique (en collaboration avec les animateurs), véritable cadre de l'action de l'équipe dans son ensemble.

Ses fonctions :

- ➔ Réglementaire : en charge du respect des lois et directives relatives à l'encadrement d'enfants et jeunes
- ➔ Educative : conception de projet pédagogique, organisation de la vie sociale
- ➔ Animation de l'équipe, formation des stagiaires, relations extérieures
- ➔ Gestion : financière, sanitaire, alimentaire, administrative
- ➔ Communication : avec les jeunes et les familles
- ➔ Sécurité : garant du respect des normes et des réglementations jeunesse et sports. Il forme et contrôle son personnel pédagogique de manière très rigoureuse.

Le responsable de l'ACM rend compte de son activité personnelle et de l'exécution des instructions qu'il reçoit. Il suggère des mesures qui lui semblent propres à améliorer le fonctionnement du centre.

Le rôle du directeur par rapport à :

L'animation	L'administration	Aux parents	La gestion d'équipe
Il convoque et anime les réunions	Il suit et remplit les documents administratifs	Accueil des parents et partage sur l'épanouissement et le déroulement de la journée de leur enfant	Il anime l'équipe d'animation
Il définit les objectifs de la réunion	Il assure le suivi budgétaire du centre	Répond aux questions des parents	Il coordonne le fonctionnement de la vie quotidienne et des activités
Il arbitre les décisions	Il s'assure du suivi et de la présence des documents administratifs obligatoires	Gère les inscriptions et leurs règlements	Il gère l'organisation de son équipe
Il participe à l'animation des activités du centre	Il accueille et accompagne toute visite ou inspection des autorités administratives		Il participe au choix des personnels vacataires et aux horaires
Il évalue le travail de l'équipe pédagogique			Formateur auprès des animateurs stagiaires

L'animateur

L'équipe d'animation peut être composée d'animateurs/animateuses titulaires du BAFA ou équivalence, de stagiaires ou de non diplômés, conformément à la réglementation en vigueur.

L'équipe doit être en cohésion et doit s'entraider. Chaque animateur pourra trouver sa place au sein de l'équipe, du collectif enfant et de l'organisation ; pourra apporter de nouvelles choses (idées, aménagements locaux, organisation, ...).

L'équipe sera en mesure d'apporter des animations de qualité.

- L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants
- Il associe les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation de la vie quotidienne.
- Il assure la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités. Il assure auprès d'eux une présence continue.
- Il prend en compte les spécificités de chacun
- Il instaure une relation de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité
- Il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait
- Il suscite et fait vivre des activités de différentes natures en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants.
- Il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu
- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre de projets
- Il s'engage à respecter les modalités de fonctionnement.
- Il sait travailler en équipe
- Il est tenu au secret professionnel

Le rôle de l'animateur par rapport à

L'enfant	L'équipe	Aux parents	Lui-même
Assurer la sécurité physique, morale et affective	Il doit respecter ses horaires de travail et doit prévenir ses responsables en cas d'absence	L'équipe d'animation est au contact des enfants mais également au contact des familles	Être responsable
Adapter les activités proposées aux stades de développement de l'enfant, à ses intérêts et ses envies	Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre.	L'animateur doit se montrer sécurisant pour les familles et doit rester à l'écoute des parents	Préparer, maîtriser et ranger les activités proposées
Respecter l'enfant dans sa logique, ses choix, ses goûts, ses origines et ses compétences	Utiliser les temps informels et les temps de pause afin de faire part de leurs suggestions ou transmettre des informations	Accueillir et communiquer les informations importantes	Savoir gérer sa fatigue
Donner envie à l'enfant de participer aux activités, le motiver. Rôle incitateur.	Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action		Savoir jouer avec les enfants
Détecter et prendre en compte les réseaux de relation entre les enfants	Il connaît les compétences de chacun et sait les utiliser		Faire attention à l'affectif (animateur, enfant)
Respecter le rythme de vie de chaque enfant	Créer un climat de convivialité nécessaire à un travail en équipe		Avoir une mission et une attitude éducative
L'animateur doit être le garant du bon fonctionnement du Centre	Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif		Transmettre aux enfants de façon éducative et ludique
Montrer l'exemple	Il prend des initiatives dans son travail.		Analyser et évaluer ses projets, son travail et ses activités
	Il respecte le matériel mis à disposition et rend les locaux propres		

Le personnel de restauration et d'entretien

Personnel d'entretien sous la responsabilité de la fonction publique et territoriale, personnel de restauration de la société Calitéo. Mise à disposition du personnel pour le Centre de Loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche.

- Ils veillent à la préparation des repas dans le respect des normes sanitaires et d'hygiène,
 - Ils apportent les repas dans le réfectoire
 - Ils assurent la désinfection et le nettoyage de la cuisine, du réfectoire et des locaux.
- Ils ne sont pas là pour ranger à la place de, ni pour nettoyer les traces d'activité (peinture, colle, etc.) !**

Les parents

Les parents ont une place tout aussi importante dans la vie de l'accueil de loisir. Ils seront invités aux différentes restitutions, à participer à des moments conviviaux au sein de l'accueil comme des cafés ou goûters-parents. Ceux-ci pourront se faire lorsque les mesures sanitaires auront évolué.

Dans le contexte actuel nous ne souhaitons pas perdre ce lien avec les parents, pour cela nous aménagerons (si le temps le permet) des tables extérieures au niveau de l'accueil afin d'exposer les créations/ journées des enfants.

A la fin des périodes de vacances un questionnaire de satisfaction leur sera remis.

Un site internet existe sur lequel nous pourrions poster quelques photos (si droit à l'image).

La place des enfants

Les enfants pourront s'épanouir personnellement, au sein du collectif et des locaux dans un cadre sécurisant. Ils pourront s'investir dans la vie quotidienne de l'accueil (élaboration des règles de vie, élaboration des activités, restitution aux parents, ...). Favoriser leur autonomie, l'entraide et la cohésion du collectif enfant seront les valeurs apportées aux enfants accueillis.



(Photo juillet 2020, les enfants donnent une représentation d'un spectacle)

Caractéristiques du public accueilli

L'accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Nous sommes désireux de prendre en considération les besoins et rythmes de chacun à tout âge. Pour cela l'équipe adaptera ses activités en fonction de ces derniers.

3/6 ans

Lorsque l'enfant a entre 2 et 3 ans ...

La croissance est intense et rapide, il a besoin de mouvement. Les systèmes nerveux et musculaires s'organisent. La marche et le contrôle des gestes progressent. L'enfant se fatigue vite et reste maladroit. Il a besoin d'une vie calme et de temps de repos. Le langage s'enrichit. Il a besoin de sécurité affective. L'enfant est très observateur (rôle des sens). Il possède une grande mémoire. Il est très émotif. Jusqu'à 3 ans, il a besoin de vivre à côté et non avec les autres (jeu individuel). Après 3 ans il se détache de plus en plus de l'état de bébé (autonomie d'action). Il a une forte dépendance de l'adulte. Il a besoin de repères avec un rythme de vie bien réglé.

...entre 4 et 5 ans...

L'enfant exploite les possibilités de son corps. Il a une meilleure coordination, il gagne en équilibre. L'enfant oscille entre le réel et l'imaginaire. Il a une maîtrise du langage. Il a toujours besoin de sécurité d'affection, d'une vie réglée. C'est une période imaginative et créatrice. C'est l'âge du "Pourquoi ?". Il a besoin de découvrir, de comprendre le monde. Il imite le geste et la parole. C'est aussi l'âge de la fabulation. Il apprécie de plus en plus les activités collectives tout en gardant une préférence pour les jeux individuels. Il communique de plus en plus avec le langage. Il ne fait pas de différence entre garçon et fille. Il a une confiance illimitée en l'adulte, il est sensible à chacune de ses réactions.

Principales caractéristiques du développement de l'enfant entre 3 et 6 ans

Besoins affectifs	Besoins sociaux	Besoins intellectuels	Besoins physiques
Grande sensibilité Besoin de sécurité et de réconfort Importance du doudou Importance du rituel L'enfant est dans une relation au plaisir immédiat : il veut tout, tout de suite et ne comprend pas que cela puisse être reporté à plus tard C'est une phase où l'enfant vit en fonction de ses émotions immédiates, sans distanciation.	Apprentissage de la vie en collectivité Il est « au centre » du monde, c'est sa manière d'exister, de s'affirmer, de se construire Apprentissage de l'autonomie Imitation, identification L'enfant s'exprime de manière personnelle, il emploie régulièrement le « je ». Le « non » lui permet de s'affirmer par rapport aux autres.	Curieux Observateur Imaginatif / faire semblant Concentration de courte durée Age du « pourquoi ? » : il cherche à comprendre le monde Pas de notion du temps L'enfant a tellement de choses à comprendre qu'il ne peut tout retenir : faible mémorisation, pas d'abstraction possible.	Repères (espaces temps) Importance de la vie quotidienne Faible notion du danger Découverte du corps (peu de notion chaud et froid). Découverte de son sexe. Il organise des jeux qui participent de cette découverte « jouer au docteur ». Il se fatigue vite et a peu de résistance à l'effort. Temps de repos 12h/24h

L'équipe veillera donc à :

- Favoriser l'aménagement d'espaces ouverts, sécurisants et riches
- Favoriser la découverte de nombreux supports
- Favoriser le passage à l'action
- Favoriser la valorisation des créations des enfants et de leur jeu même s'ils semblent insignifiants
- Avoir une présence constante auprès des enfants sans se prendre pour le papa ou la maman
- Prendre au sérieux les histoires de l'enfant, les écouter. Elles sont très sérieuses pour lui
- S'adresser à lui sans l'infantiliser. Donner à l'enfant de vraies réponses, ne pas mentir ou inventer. Un enfant qui pose une question est capable d'entendre la réponse.
- Ne pas faire à la place de l'enfant. Lui laisser le temps de faire
- Rappeler fréquemment les règles
- Privilégier le jouer avec
- Rester discret vis-à-vis du groupe (pipi, etc...)
- Être vigilant lors des temps de passage aux toilettes, de sieste... Les enfants sont en pleine découverte de leur corps et sont généralement peu pudiques
- Favoriser l'imaginaire dans les histoires, les sensibilisations
- Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue ou le besoin de dormir mais sait l'exprimer

6/12 ans

...entre 6 et 8 ans...

L'enfant améliore ses possibilités physiques, il gagne en qualité d'adresse, d'audace, d'habileté et d'équilibre. Cependant il est toujours fatigable.

Il a une grande curiosité pour le monde réel. Il détache le vrai de l'imaginaire. L'intelligence est toujours en éveil, il a une grande attention. Il se passionne. C'est l'âge des collections. Le passage à l'école élémentaire est aussi la rentrée dans la vie sociale. Il prend ses distances par rapport à l'adulte.

Il verbalise de nouvelles émotions, il a de plus en plus d'échanges. Il doit y avoir des moments d'activités organisées et des moments d'activités de libre choix. On remarque la formation de petits groupes. Il a la joie d'être et de faire avec les autres.

...entre 9 et 11 ans...

La croissance reprend, les organes fonctionnels se développent. Le volume du muscle cardiaque augmente. La force et la coordination progressent. L'enfant prend conscience de son corps. Il a besoin d'explications réelles des choses. L'enfant sait classer, sérier, compter, ... Il domine l'espace et le temps.

La connaissance de soi et du respect de soi entraîne la connaissance et le respect d'autrui. C'est à ce stade que prend sens l'organisation du groupe, de l'équipe, avec des règles bien définies et que chacun doit respecter. Il prend ses distances par rapport à l'adulte

Principales caractéristiques du développement de l'enfant entre 6 et 12 ans

Besoins affectifs	Besoins sociaux	Besoins intellectuels	Besoins physiques
<p>L'enfant a un plaisir différé : il est capable de reporter quelque chose à plus tard, d'attendre. Les parents ne sont plus l'unique référence ; les enfants appartiennent aussi à des groupes de copains. Détachement du milieu familial</p> <p>Les enfants se regroupent par affinités ; période du "meilleur copain".</p> <p>Il n'exprime pas ses sentiments de manière spontanée ; apparition de la pudeur.</p> <p>Souhaite que l'on lui fasse confiance et être autonome</p> <p>Affirmation de la personnalité</p> <p>Émotivité affective, variations d'humeur</p>	<p>Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités</p> <p>Souhaite construire ensemble, importance de la vie de groupe</p> <p>Notion de partage plus développée pour se faire des amis, s'intégrer dans un groupe</p> <p>Importance croissante de la vie sociale</p> <p>Identification à des figures d'autorité, l'enfant a confiance en l'adulte ; c'est lui qui fait respecter les lois et les règles.</p> <p>Souhaite être valorisé</p> <p>Les garçons et les filles se retrouvent dans des groupes séparés ; c'est une manière d'affirmer son identité sexuelle</p>	<p>Sait lire et écrire</p> <p>La capacité de concentration est importante.</p> <p>Curieux, a besoin d'explication, de savoir, de comprendre</p> <p>Acquisition de la notion de temps et de l'espace</p> <p>Imaginaire présent, intérêt pour les fabulations.</p> <p>Conquête et maîtrise des techniques</p> <p>Intérêt pour les créations élaborées</p> <p>Esprit d'équipe et de compétition, importance de se mesurer.</p> <p>Réflexion et raisonnement critiques. Il est capable de donner un avis personnel, de faire des choix et de raisonner de manière logique.</p> <p>Il comprend ce qui est bien et mal ; il accorde de l'importance à la notion de justice.</p>	<p>Bonne maîtrise corporelle</p> <p>La sexualité est peu affirmée ; c'est une période de latence par rapport à la petite enfance et à l'adolescence. Cela s'exprime par la pudeur</p> <p>Besoin de se confronter aux autres</p> <p>Besoin de se dépenser et récupération plus rapide (repos 10h/24h)</p> <p>Croissance variable selon les jeunes</p> <p>Corps encore maladroit et manque d'assurance</p> <p>Désir de se dépasser</p>

6/8 ans l'équipe favorisera :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés
- Les situations de prise de responsabilité
- Les jeux avec des règles de plus en plus précises
- Les animations qui suscitent l'intérêt des enfants, qui éveillent leur curiosité
- L'éveil de la curiosité en suscitant l'intérêt en donnant de vraies réponses et en valorisant les réalisations

9/11 ans l'équipe privilégiera

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité

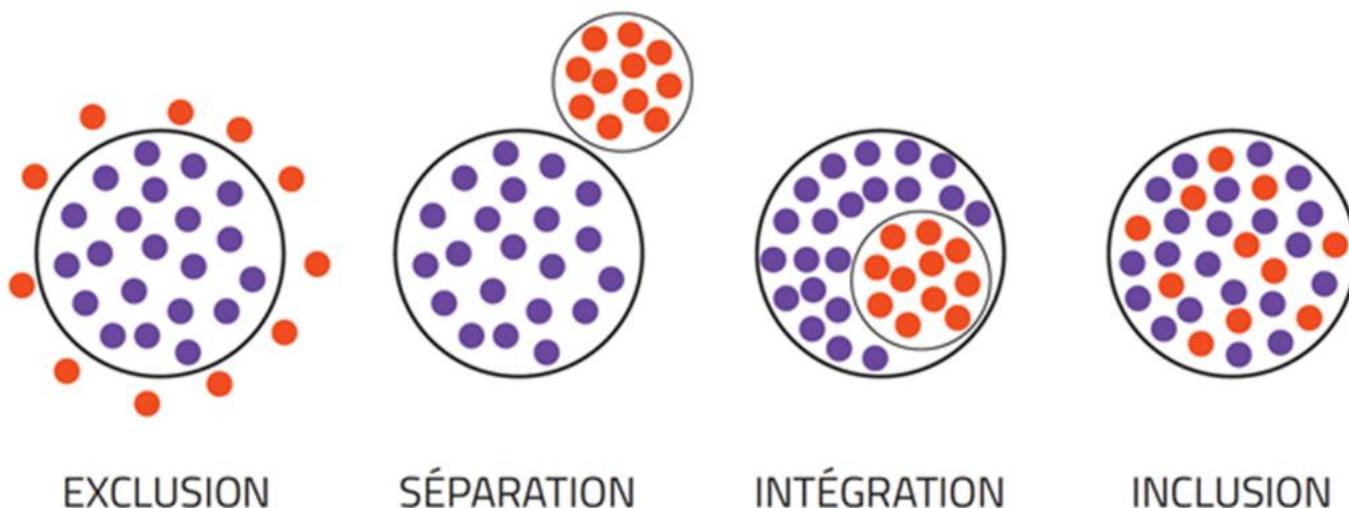
Public en situation de handicap

Le CLEM est en partenariat avec le Pôle Enfance Handicap (PEH) 71. Les directeurs ont reçu une première formation de PEH qui avait pour but de faire découvrir : le cadre juridique, la définition du handicap (quels sont les différents handicap), l'inclusion et l'accueil, les partenariats possibles avec les parents et les partenaires institutionnels.

Les locaux de l'ALSH de Saint-Martin-Belle-Roche permettent de recevoir du public en situation de handicap (grands espaces, toilettes adaptées dans la salle principale, chemin jusqu'au réfectoire sans escalier, toilettes adaptées au réfectoire). Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour inclure – et non seulement intégrer - l'enfant au sein de notre accueil.

L'inclusion c'est quoi ?

- Accueillir chacun en respectant ses particularités, ses besoins dans un groupe donné
- Favoriser l'équité
- Promouvoir l'accueil dans les lieux de vie, tels que les multi accueils, les assistants maternels, les accueils de loisirs, etc. pour que les enfants ne soient pas exclus de notre société



Les bénéfices de l'inclusion d'un enfant en situation de handicap par rapport à :

L'enfant concerné	Les autres enfants	Les parents	Les professionnels
<p>L'inclusion offre à l'enfant le fait de faire partie intégrante de la société, d'être reconnu comme un enfant avant tout.</p> <p>L'inclusion lui permet de développer sa communication, ses compétences, son autonomie et ses qualités relationnelles avec ses pairs</p> <p>L'inclusion lui permet d'élargir ses connaissances du monde qui l'entoure. Il développe ses interactions et ses capacités à faire face aux obstacles. Il est stimulé pour dépasser ses limites et à s'affirmer en se retrouvant dans un environnement davantage centré sur l'individu.</p>	<p>Les enfants sont sensibilisés dès leur plus jeune âge à la différence. Cela leur permet d'accueillir l'autre comme un semblable, un pair, au-delà et avant du handicap.</p> <p>En côtoyant l'autre avec sa différence, ils pourront faire évoluer leurs représentations qu'ils ont du handicap.</p> <p>En acceptant les déficiences de l'autre, ils apprennent à accepter leurs propres faiblesses, leurs propres besoins spécifiques</p> <p>Ils bénéficient des adaptations et des ressources mises en place par le milieu d'accueil.</p>	<p>Ils peuvent croiser leurs observations avec les professionnels accueillant.</p> <p>Ils peuvent rencontrer d'autres familles et développer des liens en menant une vie aussi « normale » que possible puisque leur enfant vit au même endroit et au même rythme que les autres</p> <p>Ils se sentent davantage reconnus par la société car leur enfant est reconnu et accepté</p> <p>Ils peuvent continuer à travailler</p> <p>Ils découvrent que des professionnels « non spécialisés » peuvent fournir un cadre sécurisant et enrichissant à leur enfant en mettant en exergue l'enfant avant le handicap.</p>	<p>Confrontés davantage aux différences individuelles, les professionnels acquièrent des attitudes plus ouvertes, ils apprennent à accepter les différences et à les accompagner</p> <p>Ils peuvent repenser leur conception de l'éducation et donner un nouveau sens à leur action</p> <p>Ils constatent que l'inclusion entraîne une amélioration du service d'accueil pour tous</p> <p>Ils développent de nouvelles compétences professionnelles et font évoluer leur projet éducatif</p>

Afin d'accueillir au mieux un enfant en situation de handicap, la direction aura une voire deux entrevues avec les parents, en amont du séjour. Pour ces entretiens, en accord avec la famille, nous pourrions demander un soutien du PEH (le PEH peut également prendre contact avec nous, pour l'accueil d'un enfant qui leur est connu). Les entretiens auront pour but d'instaurer une relation de confiance parents/professionnels. Cela passera par :

- La présentation la structure et son organisation
- La compréhension du handicap porté par l'enfant, l'échange de conseils des parents
- La lecture d'un éventuel Projet d'Accueil Individualisé (PAI), projet de soins, Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)...
- Des réponses aux questions des familles
- Définir la possibilité d'accueil de l'enfant et ses modalités (rythme, matériel spécifique, organisation des soins, régimes alimentaires, protocole des situations d'urgences...)
- Spécifier les rôles de chacun
- Définir la nécessité ou non d'un sur-encadrement (financement CAF)

- En accord avec les parents : prise de contact avec les éventuels professionnels qui rencontrent l'enfant régulièrement, afin de nous aider à définir les modalités d'accueil et éventuellement des conseils sur notre posture face à l'enfant.

Proposition d'un éventail de questions à poser (attention toutefois à ne pas noyer la famille de questions ce qui reviendrait à ne pas leur laisser le temps de poser les leur et donc de passer à côté d'informations importantes) :

- Quel est l'objectif de la garde ? Est-ce un accueil organisé dans l'urgence ? (Autrement dit, peut-on organiser une adaptation en douceur ?) Si c'est une contrainte extérieure ou si c'est leur volonté ?
- Quel est le type de handicap ?
- Quelles sont les capacités générales de l'enfant ? Autonomie, propreté, fatigabilité, physiologique et mental.
- Quel est le rythme de l'enfant ? Quels sont les signes à connaître pour « lire » l'enfant ?
- Quelles sont les précautions à prendre ? Ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- Quels sont les équipements prévus ? Fauteuil, Timetimer, frise chronologique, cocoon ...
- Nécessité de soins ? Un protocole est-il prévu pendant l'accueil ? PAI ?
- L'enfant a-t-il un référent actuellement ? (AVS...) Quel est son suivi actuel ?
- Quel est son environnement ? Son planning hors structure d'accueil ?
- Quel est son contexte familial ? Dans la fratrie ? Parents qui travaillent ?
- Quelle est son expérience au sein de la collectivité ?
- Quels sont les centres d'intérêt de l'enfant ? Ce qu'il aime ? Ce qu'il n'aime pas ?
- Quelles sont les craintes des parents ? Les difficultés imaginées par ces derniers ?
- Question ouverte : ce qui est à rajouter ? Ce qui n'a pas encore été abordé ?
- Bilan de l'accueil : A quelle fréquence les parents souhaitent-ils rencontrer le référent et/ou le responsable de structure ?

Attention : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

A la suite de quoi :

- Le directeur informera l'équipe de l'accueil de l'enfant et donnera les données nécessaires pour le bon déroulement du séjour (rencontre avec le personnel sur-encadrant le cas échéant).
- Le directeurs et les parents se réuniront de nouveau mais avec la présence de l'enfant, afin qu'il découvre lui aussi les lieux et les professionnels. Cela aura pour but de le sécuriser.
- Un temps de découverte (la durée sera à fixer avec les parents ou un professionnel du PEH71) pourra avoir lieu avec les parents et l'enfant durant un temps d'accueil fonctionnel (l'enfant pourra rester avec ses parents/professionnel de santé, au temps d'activités et/ou de vie quotidienne).
- Des aménagements seront éventuellement réalisés dans la structure
- Une sensibilisation au handicap aura lieu avec les enfants accueillis sur l'ALSH (en généralisant, sans stigmatiser l'enfant concerné). Pour se faire des maquettes sur le

handisport sont disponibles au CLEM, et nous pourrions faire également appel à des partenaires tels que PEH71, SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile), CMP (Centres Médicaux-Psychologiques), CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Pour résumer, en amont de l'accueil de l'enfant il y aura 4 grandes étapes :

1. Rencontrer la famille
2. Contacter les professionnels en charge de l'enfant
3. Organiser une réunion avec la famille, l'équipe et les partenaires pour déterminer ensemble le projet d'accueil
4. Réfléchir aux adaptations nécessaires à l'accueil

Des rencontres régulières seront organisées avec les parents durant le temps d'accueil. Le retour du soir sera très important afin de rassurer la famille et si nécessaire, réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration. Une vigilance sera également présente accrue le matin lorsque le parent dépose l'enfant, des informations importantes peuvent être transmises à ce moment-là (fatigue inhabituelle, manque de confiance, perturbation dans l'environnement de l'enfant...). La transmission de ces informations au reste de l'équipe est essentielle.

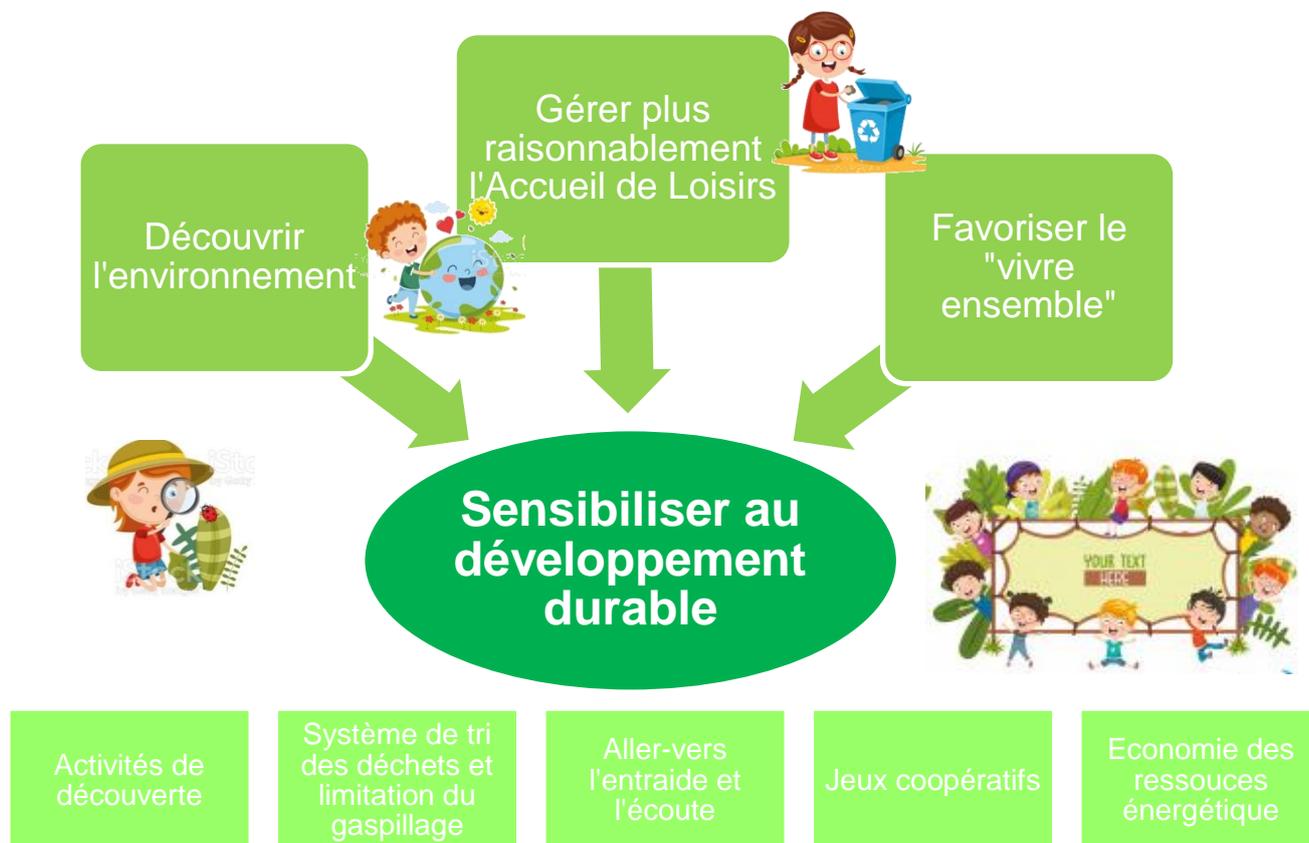
Un bilan en fin de séjour sera également organisé, dans le but de faire progresser l'accueil de l'enfant dans tous les lieux qu'il fréquente. Les données seront partagées, en accord avec les parents, aux professionnels suivant l'enfant.

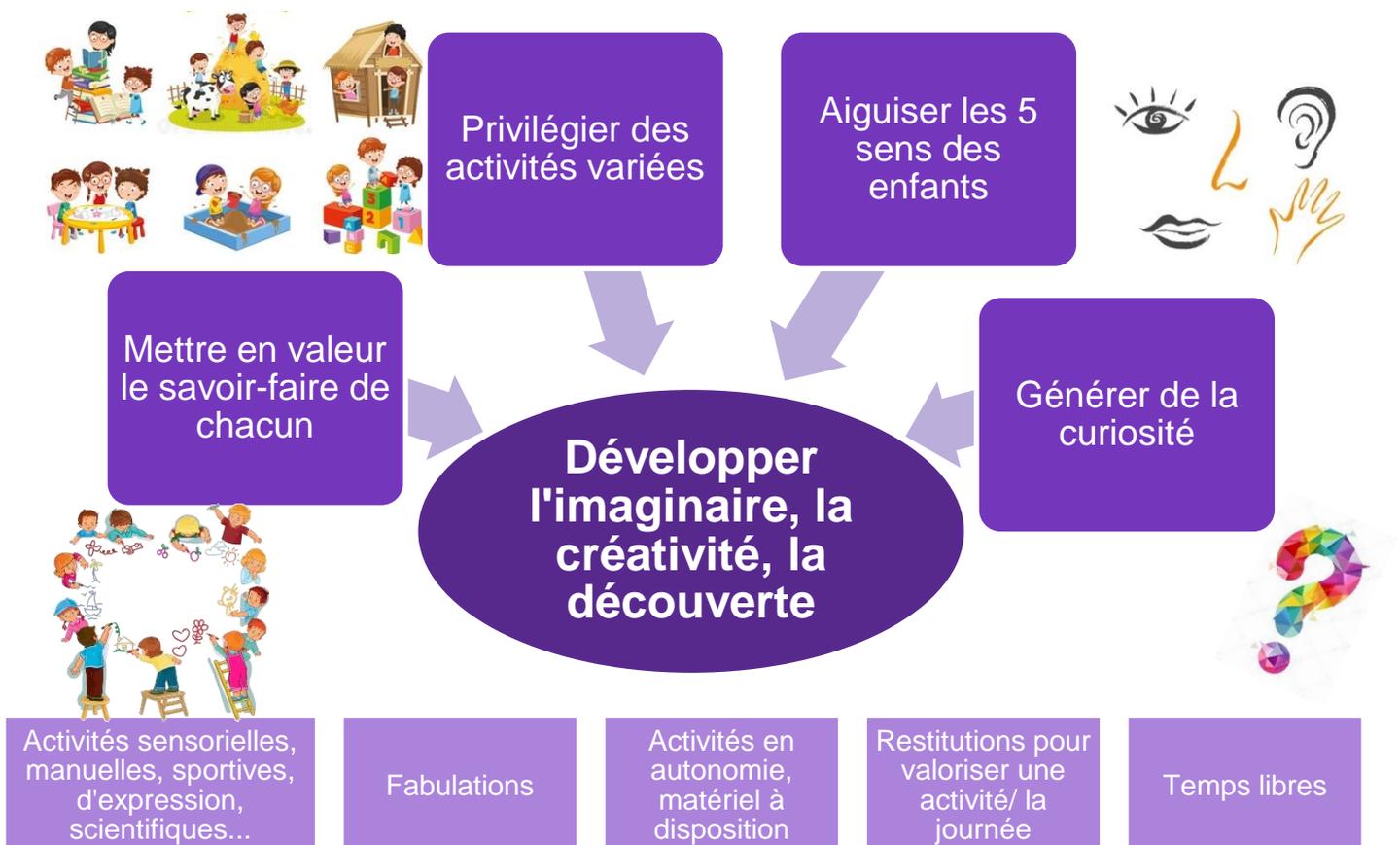
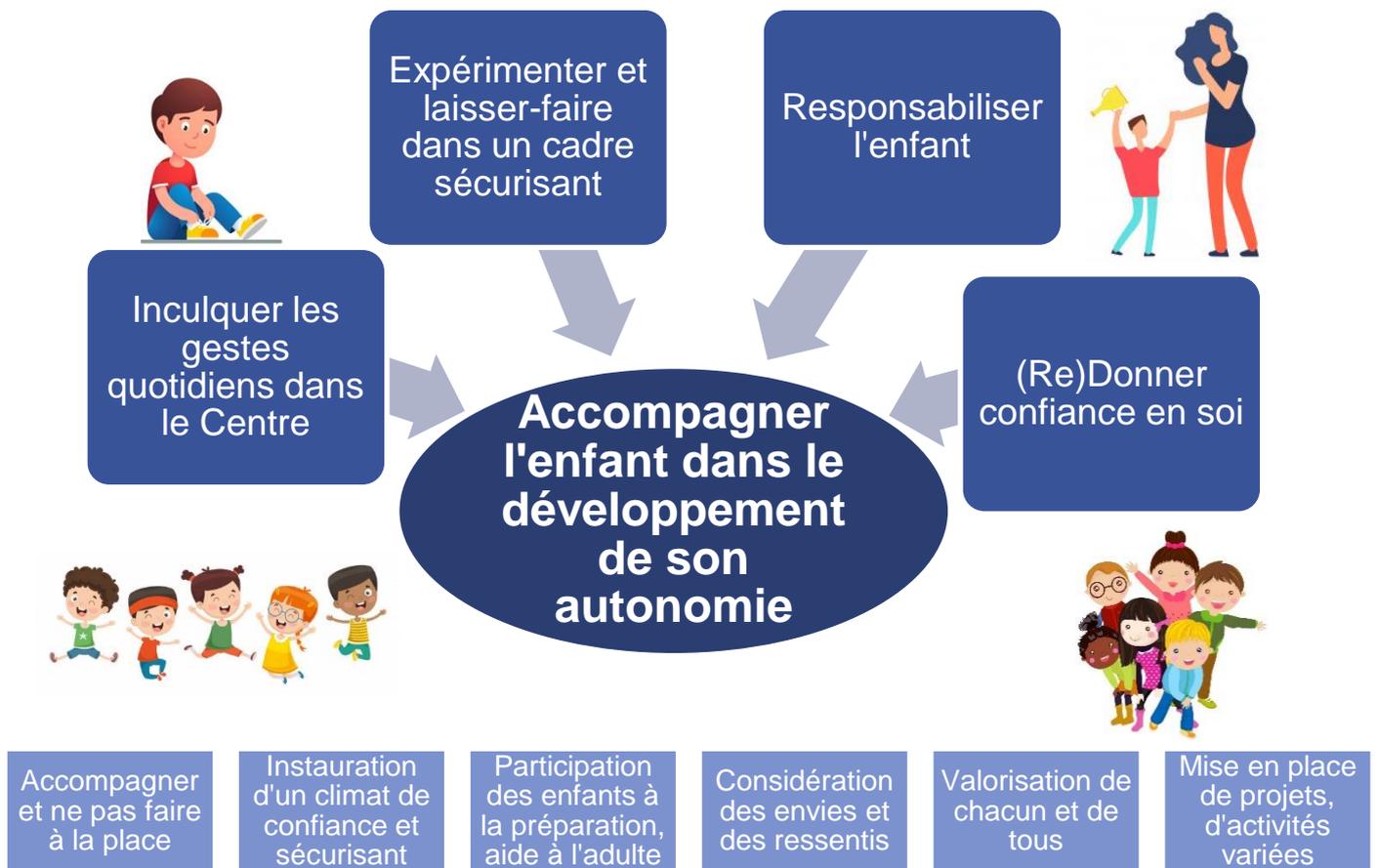
Une partie de cette trame d'accueil d'un enfant en situation de handicap a été réalisée à partir de la formation reçue par le Pôle Enfance Handicap 71 et leur diaporama libre de droit : « Sensibilisation ACM ».



Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont la transposition écrite des valeurs que nous transmettons dans notre organisation et nos animations. Ils se déclinent en objectifs opérationnels et sont mis en place par le biais de moyens.





Sécurité et réglementation

Concernant les animateurs

- **Casier judiciaire vierge** : il est obligatoire que le casier judiciaire n°2 des animateurs soit vierge. Cela est vérifié auprès de la DDCS/SDJES lors de son enregistrement sur le TAM (Téléprocédure d'Accueil de Mineurs). Dans le cas où un animateur soit recruté dans un laps de temps inférieur à 3 jours, ou du jour pour le lendemain, un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 sera réclamé à l'animateur.
- **Effectifs et diplômes** :
 - 1 animateur pour 8 enfants, s'ils sont âgés de 3 à 6 ans
 - 1 animateur pour 12 enfants, s'ils sont âgés de 6 à 11 ans inclus
 - Au moins 50% de l'effectif d'animateur est diplômé
 - Au maximum 50% de l'effectif d'animateur est stagiaire, dont 20% maximum non qualifié
- **Vaccination** : toutes personnes prenant part à l'Accueil doit être à jour de ses vaccins, et notamment le DTPolio qui est obligatoire. Afin de s'en assurer ils devront fournir, préalablement à l'embauche leur carnet de vaccination ou à défaut un certificat médical d'un médecin attestant que l'animateur est à jour de ses vaccins.
- **Autres formalités** : les animateurs doivent être couverts par un contrat d'assurance, être référencés auprès de la sécurité sociale (numéro demandé), attester des diplômes obtenus, faire preuve de leur identité.
- **Plannings et pauses des animateurs** : Les animateurs ne travailleront pas sur le temps complet d'ouverture de l'accueil, des roulements seront prévus, en amont du séjour et spécifiés sur un planning dédié.
Les pauses ne pourront s'effectuer que si elles ne remettent pas en cause l'encadrement des enfants (*ex. si un animateur à 5 minutes de retard dans le retour de sa pause, le second animateur doit attendre son retour avant de prendre lui-même sa pause*).
Dans tous les cas, les personnes prenant leur pause doivent en avvertir les autres membres de l'équipe. De même, si un animateur a un peu de retard dans sa prise de fonction, il doit en informer immédiatement la direction.
- **Les réunions** : Une réunion de préparation se tient en amont des vacances. Elle a pour but de présenter l'accueil, son organisation, le projet, la connaissance de l'équipe, partager ses savoir-faire, prévoir et préparer des activités...
Des réunions durant le séjour ont lieu une à deux fois par semaine, en fonction des besoins de l'équipe : il est demandé à toute l'équipe d'avoir une démarche participative lors de ces temps, et d'approfondir son esprit d'analyse face à son travail. Les réunions sont des moments d'expression qui doivent être bénéfiques à l'équipe pour une bonne entente et un bon fonctionnement du Centre.
- **Fumeurs** : le personnel fumeur ne pourra pas quitter son groupe et le laisser sans surveillance pour aller fumer, même quelques minutes.
Il leur sera demandé de fumer à l'écart du centre, là où aucun vis-à-vis n'est possible depuis les locaux/ la cour.
- **Tenue** : les animateurs devront porter une tenue correcte et appropriée (*ex. talons aiguilles fortement déconseillés, au vu des activités « sportives » et des besoins de réactions d'urgence*). Nous demandons aux animatrices d'avoir un maillot de bain une pièce pour les activités nautiques, afin d'assurer l'activité dans des conditions pratiques.

Les pratiques sur l'ALSH

- **Le matériel** : Il faut être vigilant avec le matériel, il faut l'adapter en fonction de l'âge et des capacités de chaque enfant (ciseaux à bouts ronds, aide pour le découpage chez les plus petits). Une attention particulière sera apportée sur l'utilisation des pistolets à colle avec les plus grands (interdit pour les moins de 8 ans) : il sera nécessaire de s'assurer que chaque enfant est compris comment utiliser un pistolet à colle. Si besoin créer un permis d'utilisation du pistolet à colle.

Les animateurs veillent avec vigilance au soin et respect du matériel et aux éventuelles commandes de matériels spécifiques. Il faut anticiper le besoin en matériel, le directeur ne peut pas se rendre aux courses tous les jours, il y ira une fois en début de semaine. Les animateurs devront établir une liste de matériel et d'alimentation pour les activités.

- **Accidents/ bobologie**: Un assistant sanitaire (en sa présence ce sera la direction) sera désigné et inscrit dans un cahier d'infirmerie. Les trousse à pharmacie seront révisées avant chaque période et régulièrement durant les vacances. Une liste de ce que doit contenir une trousse à pharmacie est affichée dans l'armoire, fermée à clef.

La salle de sieste disposant de lit, peut être utilisée en tant qu'infirmerie. Dans ce cas, les éventuels enfants présents seront évacués avant. Cette salle dispose de l'avantage d'être à côté du bureau directeur et à proximité de la salle principale. De plus ce n'est pas une pièce passante.

La plupart des petits incidents (ex : égratignure) peuvent être soignés directement par l'assistant sanitaire, et doivent être notifiés dans le cahier d'infirmerie. Pour un accident qui paraît bénin, une aggravation est toujours possible, notamment lorsqu'il s'agit d'une chute ou d'un coup reçu ; c'est pourquoi il est obligatoire de prévenir le directeur en cas d'accident ainsi que les parents lors du temps d'accueil du soir.

En cas de sortie, les encadrants seront tenus de prendre les fiches sanitaires des enfants concernés.

Il est strictement interdit de donner un médicament à un enfant sans ordonnance médicale. L'ordonnance est au nom de l'enfant et à jour (moins de six mois), les médicaments sont marqués à son nom, conservés dans un contenant fermant à clef, sauf consigne contraire prévue dans le projet d'accueil individualisé (PAI) ou tout autre document précisant ce qui est convenu entre l'accueil, le médecin de l'enfant et ses parents.

Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité. En matière de sécurité, il nous appartient de limiter les risques d'accidents et d'agir toujours dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

- **Aide aux toilettes** : par principe de sécurité, il est demandé aux animateurs assistant un enfant aux toilettes, de laisser la porte ouverte. **Il est interdit de s'enfermer dans les toilettes ou une pièce avec un enfant seul.**

Si un enfant ne peut se retenir et qu'il a besoin d'être changé cela peut se faire en toute discrétion, l'ensemble de l'équipe et des enfants n'ont pas besoin de le savoir. Il s'agit ici d'assurer la sécurité morale et affective de l'enfant concerné. Par contre, encore une fois, faites en sorte de ne pas vous retrouver seul.

- **Hygiène alimentaire** : avant chaque repas les animateurs vérifient les fiches sanitaires pour les enfants ayant un régime particulier. Des repas de substitutions sont proposés pour les enfants allergiques et pour des raisons de convictions ou religions. Les animateurs veilleront à servir en premier les enfants avec régime spécifique afin de ne pas se tromper, ni de mélanger les couverts de service.

Tout atelier cuisine comporte certaines mesures à respecter :

- L'équilibre alimentaire

- Les régimes alimentaires
- La découverte culinaire
- L'hygiène (se laver les mains fréquemment en utilisant du savon désinfectant et des essuie-mains à usage unique ; le port des gants et une charlotte sont obligatoires)
- La réalisation d'une assiette témoin
- **Droits à l'image** : Dans un objectif de communication, il se peut qu'un article apparaisse dans le journal local avec une photo en illustration, sur notre site internet, ou sur notre page Facebook. C'est pour cela que nous demandons une autorisation de publication de photos lors de l'inscription. En cas de refus de la part des parents, la non-autorisation sera visible sur les fiches sanitaires afin que l'équipe pédagogique en soit informée (au préalable par la direction).

Sécurité du site

- **Accueil/ départ de l'enfant** : En dehors des horaires d'accueil les portails menant au centre de loisirs sont verrouillés pour toutes personnes extérieures aux services. Si besoin une sonnette est installée au portail principal et le centre possède un numéro de téléphone portable.
Les personnes pouvant récupérer les enfants sont inscrites dans les fiches de renseignements. En cas de décision de justice empêchant un parent de récupérer son enfant (sur justificatif : copie du jugement/ de l'injonction), il sera bien indiqué sur sa fiche de renseignement et l'ensemble de l'équipe d'animation sera informée. Si ce ne sont pas les responsables légaux qui viennent récupérer leurs enfants, nous demandons au préalable, qu'ils signent une décharge dans laquelle sera indiquée le nom de la personne devant le récupérer et les jours (s'il s'agit d'une exception, d'une régularité etc.). Lors de la venue de la personne étant en charge de l'enfant, nous demanderons une pièce d'identité.
Cas particulier : Les équipes d'animation se trouvant confrontées à une situation où l'une des personnes venues chercher le mineur est 'en état d'ivresse manifeste' doivent évaluer la mise en danger du mineur s'il le confie à cette personne. Leur responsabilité pourrait être en effet recherchée par un juge en cas d'accident. Ils doivent en premier lieu signifier à la personne de trouver une alternative parmi les personnes habilitées à venir chercher l'enfant. A défaut, ils peuvent contacter un agent de police ou de gendarmerie pour constater l'infraction et la mise en danger du mineur.
- **Pour les départs anticipés**, là encore nous demandons aux parents de remplir et signer une décharge de responsabilité, elle devra être datée et l'horaire de départ indiqué. Des décharges pré-remplies sont à disposition des parents.
- **Exercices d'évacuation incendie et exercices attentats**, nous informons d'abord les animateurs lors de la réunion de préparation et nous mettons en place des exercices avec les enfants au cours de l'année. **Un PPMS est rédigé avec la mairie.** Le guide de bonnes pratiques « vigilance attentat » est disponible au sein de l'Accueil.
- **Numéros d'urgences** : les numéros d'urgences sont affichés dans chaque salle, sont rappelés aux animateurs. Le numéro enfance maltraitance est lui aussi affiché.
- **Zones dangereuses** : aucune zone n'est dangereuse à condition que l'animateur soit présent par prévention. L'accès à la cour bétonnée ainsi qu'au terrain de jeux se fait sous la surveillance des animateurs.
- **Zones permises avec un accès libre ou accès contrôlé** : toutes les zones sont accessibles aux enfants avec l'autorisation de l'animateur, hormis le local à matériel qui est réservée aux animateurs. La cuisine est accessible aux enfants accompagnés d'un animateur.

Sécurité générale

- L'animateur doit respecter les consignes de sécurité données par le directeur. De surcroît s'ajoute le code de la route lors des déplacements, la législation en vigueur et les règles d'hygiène élémentaires. À tout moment, l'animateur doit s'assurer que les règles de sécurité sont respectées. Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés, de leur vie quotidienne (propreté corporelle et vestimentaire) hors et dans le cadre des activités proposées. A aucun moment, en aucun lieu, un enfant ne doit se trouver en dehors de tout contrôle (défaut de surveillance). Toutes les sorties en dehors des activités, de même que l'utilisation de véhicule personnel sont interdites.
- Des protocoles seront donnés aux animateurs afin que toutes les règles de sécurité soient respectées quel que soit l'activité. (*Annexes 3*)
- Dans le cas où un animateur commet une faute qui met en péril la sécurité physique, morale ou affective de l'enfant, celui-ci sera immédiatement convoqué et pourrait être licencié suivant la gravité de sa faute.

Stagiaires :

Le rôle du directeur dans l'accompagnement du stage pratique est défini par l'article 22 de l'arrêté du 15 juillet 2015 : « A l'issue du stage pratique, le directeur délivre au stagiaire un certificat mentionnant son avis motivé sur les aptitudes de l'animateur stagiaire à assurer les fonctions prévues à l'article 9 ».

Le stage pratique constitue un espace qui permet au stagiaire :

- D'expérimenter en mettant en pratique ses acquis du stage théorique de base
- D'acquérir de nouvelles connaissances.

Ce temps lui permet également :

- D'évaluer ses acquis, sa capacité à les réinvestir dans l'action
- D'évaluer son aptitude à s'intégrer dans une équipe éducative
- D'évaluer sa motivation.

Ce stage constitue un temps de réflexion et d'identification des besoins en termes de formation complémentaire pour orienter le stagiaire dans la troisième étape de son cursus (stage d'approfondissement ou de qualification).

Ce stage s'inscrit dans une logique de progrès. Pour ce faire :

- Il se réalise sous la conduite du directeur qui agit en tant que formateur
- Il nécessite une méthode d'évaluation.

Le rôle du directeur de l'accueil collectif de mineur dans lequel le stagiaire BAFA réalise son stage pratique est pleinement défini :

- Il met en place un dispositif d'accompagnement du stagiaire
- Il concourt à l'atteinte des objectifs de formation du stagiaire
- Il accueille le stagiaire dans la structure au sein de l'équipe pédagogique, lui donne des informations sur la vie et le fonctionnement de la structure, les possibilités et les contraintes matérielles ;
- Il lui présente les intentions éducatives de l'organisateur (projet éducatif) ;
- Il l'implique dans l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil ;

- Il le conseille et le guide dans la préparation de ses animations, l'aide à découvrir le plus grand nombre possible de pratiques pédagogiques et éducatives différentes ;
- Il lui conseille, si nécessaire, d'élargir son expérience d'animation en direction de différents publics (tranches d'âges, rural / urbain...) et différents types d'accueil (avec ou sans hébergement, etc.).
- Il valide ou invalide le stage et motive son avis.

Pour remplir son rôle, il appartient au directeur de mettre en place un système d'évaluation continue, d'aide, de conseil, d'analyse de pratique, avec au préalable la définition d'objectifs et d'observables reposant sur les fonctions et aptitudes des animateurs BAFA. Cet accompagnement est à co-construire avec le stagiaire. Le stagiaire doit être également acteur de sa formation (logique d'auto-évaluation).

Les outils de suivi

- Le projet pédagogique, qui organise la vie de l'accueil, les différents rôles au sein de l'équipe pédagogique. Les modalités de suivi des stagiaires BAFA peuvent y figurer.
- Le certificat de stage qui conclut le stage pratique en validant ou invalidant le stage. Il est assorti d'un avis rédigé par le directeur de l'accueil. Cet avis s'adresse d'abord à la DRDJSCS et aux membres du jury BAFA. Il éclaire la décision du directeur de stage. Cet avis est bref, il doit être concis et dépourvu d'ambiguïté. Il correspond moins à une démarche d'évaluation et de conseils.
- Une fiche de suivi élaborée par la direction.

Une attention particulière sera donc portée sur les stagiaires BAFA / CAP AEPE. Ils auront un entretien une fois par semaine minimum (plus si nécessaire) et une mise en situation sur une activité que le stagiaire aura choisie et réalisée.

Les stagiaires BAFD auront des mises en situation. Une fiche descriptive de ce qu'on attend d'eux leur sera donnée lors de la réunion d'équipe.

acm-cvl.fr et marne.gouv.fr

La communication

Toute l'équipe d'animation doit se sentir concernée par cet échange que ce soit à l'arrivée ou au départ de l'enfant. Tout au long de l'année, pour accompagner les moments du centre de loisirs, nous proposerons des actions dans le cadre d'échanges entre les parents – l'équipe d'animation et les membres bénévoles du bureau. (Si le contexte sanitaire le permet).

L'équipe d'animation accueille les familles de manière conviviale, chaleureuse et sécuritaire. Le directeur reste l'interlocuteur privilégié pour les parents qui doivent pouvoir échanger librement sur les éventuelles inquiétudes ou difficultés rencontrées. Les animateurs, accueillants, dynamiques, souriants et diplomates, devront être disponibles et à l'écoute pour les familles.

Pour créer un climat de confiance avec les parents qui nous confient la responsabilité de leurs enfants, nous souhaitons les intégrer au mieux dans la vie de l'accueil de loisirs. Nous mettons en place différents moyens de communication pour partager avec les parents et les enfants sur le temps passé à l'accueil :

- Panneau d'affichage aux moments d'accueils, sur lesquels seront inscrits les plannings d'activités détaillés, la météo, les règlements et autres informations importantes.
- Exposition régulière et/ou porte ouverte,
- Spectacles en période de vacances,
- Moments autour des jeux,
- Simple échange sur le développement et le comportement de leur enfant,
- Un site internet qui regroupe les photos des activités et des articles sur les temps forts du centre,
- Une page Facebook,
- Une newsletter.

Contacts et coordonnées

Centre de Loisirs de Saint-Martin-Belle-Roche, dirigé par PERRET Léa (BAFD) et VUILLAUMIER Gilles (BAFD) lorsque Mme. Perret Léa sera absente.

Adresse : 200, rue du Centre 71118 SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

Numéro de téléphone : 07.83.05.49.57

E-mail : cdlsnbr@gmail.com

L'évaluation

L'évaluation revêt de l'importance dans un ALSH afin de le faire évoluer, en fonction des contraintes, des remarques, des besoins et des envies.

L'évaluation se réalise à plusieurs niveaux :

- Evaluation des projets d'animation
- Evaluation des temps de vie quotidiens
- Evaluation des locaux/ aménagement/ ressources disponibles
- Evaluation de l'équipe
- Evaluation du Projet Pédagogique
- Evaluation de chacune des périodes de vacances

Elle prend en compte l'avis de plusieurs personnes :

- Evaluation de la part de l'équipe
- Evaluation de la part des enfants
- Evaluation de la part des parents
- Evaluation de la part de l'organisateur

Pour ce faire plusieurs moyens seront utilisés : questionnaires papiers, entretiens, outils ludiques, temps formels et informels...

Une trace de ces évaluations sera conservée, par écrit.

Ci-après une grille d'évaluation ayant pour objectif de dégager les points essentiels à la bonne réussite de la conduite du projet pédagogique.

Elle est remplie par l'équipe mais doit prendre en compte l'avis de tous les acteurs.

Gille d'évaluation ALSH Saint-Martin-Belle-Roche

Objectifs Pédagogiques

Objectif pédagogique	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Atteint	Partielle-ment atteint	Non atteint	Observations, pistes d'amélioration
SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE	Découvrir l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 sortie/ semaine à proximité du centre • Au moins 1 sortie/ période éloignée du centre • Au moins 1 animation nature/période 				
	Gérer plus raisonnablement l'accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Des bacs de tri sont mis en place, dans chaque salle d'activité. Le tri a été respecté (moins d'un déchet sur dix a mal été trié) • Du matériel a été recyclé plutôt que jeter (<i>pot en verre, rouleau cartonné...</i>) • Lors de la conception d'une activité manuelle, les animateurs ont pensé aux déchets • Limitation du coloriage libre • Achats de fournitures responsables quand cela est possible • Eclairage des lumières uniquement si nécessaire 				
	Favoriser le « vivre-ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'enfant mis à l'écart par sa différence • Toutes les mesures ont été prises pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap • Au moins un jeu coopératif par semaine • Aide spontanée des enfants • S'il y a eu des conflits, les enfants ont su les gérer sans violence 				
RESPECTER LE RYTHME ET LE DEVELOPPEMENT DE CHACUN	Instaurer des temps qui correspondent aux besoins des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Temps calmes respectés • Les enfants qui en avaient besoin ont pu faire la sieste • Les enfants ne sont pas plus fatigués à la fin du séjour • Au moins une activité « physique » par jour (grand jeu, activité sportive, expression corporelle...) • Aménagement des espaces pour que chacun puisse se reposer, se calmer... • Rituels mis en place pour les plus petits 				

	Impliquer les enfants dans la vie du centre	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants ont participé à l'élaboration des règles de vie Les enfants ont fait émerger des idées d'activités Au moins une fois par jour, un temps ~15minutes par groupe, a été consacré au ressenti des enfants sur la journée/ les activités Participation volontaire des enfants pour aider dans la vie quotidienne (<i>service du goûter, aide à la préparation des activités...</i>) 				
	Créer des moments conviviaux	<ul style="list-style-type: none"> Les parents ont eu le sentiment que l'on a répondu à toutes leurs questions Les parents se sont sentis confiants de déposer leur enfant Une invitation/ période afin de réunir les enfants, parents et l'équipe autour d'une restitution des vacances 				
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LE DEVELOPPEMENT DE SON AUTONOMIE	Inculquer les gestes quotidiens dans le Centre	<ul style="list-style-type: none"> Les animateurs ont pris le temps d'expliquer aux enfants « comment-faire » (<i>ex. les lacets</i>) Les mesures d'hygiène sont respectées par tous (<i>jeter les mouchoirs à la poubelle, lavage des mains régulier...</i>) Les enfants ont participé au rangement, au débarrassage 				
	Expérimenter et laisser-faire dans un cadre sécurisant	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 3 temps libres mais surveillés/ semaine Du matériel en libre accès pour chaque groupe Les animateurs ont su laisser place à l'expérimentation (<i>ex. pour faire un gâteau, ne pas donner les mesures exactes, l'enfant devra juger par lui-même si c'est trop liquide, solide...</i>) 				
	Responsabiliser l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants se sont vus, au moins tous une fois durant le séjour, attribuer une « mission » (<i>ex. aider les petits à s'habiller, gestion du temps...</i>). Un système de prêt de jeu a été instauré Les jeux rendus n'ont pas eu de dégradation remarquable, ou l'animateur en a été averti 				
	(Re)donner	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants se sont sentis à l'aise lors de prise de 				

	confiance en soi	<p>parole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun enfant n'a refusé de passer devant les autres par honte d'eux-mêmes • Des temps de valorisation du travail de chacun et collectifs ont été pris (<i>expositions, échanges, démonstrations...</i>) • Les enfants ont eu envie d'aller au bout de leurs démarches/projets • La composition des équipes lors des jeux a été pensée pour ne pas laisser d'enfants à l'écart (<i>« je suis toujours le dernier à être appelé ! »</i>) 				
DEVELOPPER L'IMAGINAIRE, LA CREATIVITE, LA DECOUVERTE	Mettre en valeur le savoir-faire de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • Des temps de valorisation du travail de chacun et collectifs ont été pris (<i>expositions, échanges, démonstrations...</i>) • Chaque enfant a pu se présenter et présenter ce qu'il aime faire, ce qu'il n'aime pas, ce qui l'intéresse, ce en quoi il se sent doué... • Valoriser l'enfant dans son travail en l'accompagnant (<i>ex. Tu n'aimes pas ton dessin, pourquoi ? parce que tu souhaites dessiner une vache mais tu n'y arrives pas, je vais t'expliquer comment faire</i>). 				
	Privilégier des activités variées	<ul style="list-style-type: none"> • Deux types d'animation différents par jour, et cinq différents par semaine (cf. rubrique types d'activités) • Chaque enfant a pu s'y retrouver au travers des activités proposées • Les activités ont été modifiées si besoin, en fonction du public (<i>ex. Motricité moins développé que ce qu'on pensait</i>) et de leurs attentes 				
	Aiguiser les 5 sens des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Deux activités sensorielles par semaine. Pas nécessairement d'activité spécifique, mais la notion des sens peut être développée dans un jeu courant. • Les enfants ont compris le sens des mots : odorat, goût, toucher, vue, ouïe • Faire ressentir aux enfants (<i>ex. tu es énervé, qu'est-ce qu'il se passe dans ton corps ? et donc comment faire pour apaiser ces sensations ?...</i>) : <i>roue des émotions</i> 				

	Générer de la curiosité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de fabulation pour les plus petits • Accompagnement de l'enfant à trouver la réponse à sa question • Au moins deux activités de découverte/période. Pas forcément spécifiques, la découverte peut se faire de façon informelle (<i>découverte culinaire, culturelle : on va faire de la peinture en pointillé comme les aborigènes, mais qui sont-ils ?...</i>) 				
	LIEN ENTRE LE PROJET PEDAGOGIQUE ET LES ACTIVITES PROPOSEES:	<ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs se sont appuyés sur le présent projet pour proposer des activités • Au moins ¾ des indicateurs ci-dessus ont été respectés 				
	ACCOMPAGNEMENT ET EPANOUISSEMENT DE L'EQUIPE	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne communication au sein de l'équipe : les informations importantes ont été entendues de tous • Chacun a pu trouver sa place : les animateurs ont pu progresser, s'entraider • Personnel suffisant • Horaires en adéquation • Echanges et travaux communs • Répartitions des tâches équitablement • Mixité dans l'équipe (mixité des sexes, âges, expériences ...) • Chacun a été libre de proposer, d'impulser • Compétences de l'équipe suffisantes 				
	FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'accueil (bonnes informations, réorientation etc.) • Moyens matériels suffisants • Préparation des activités (de la programmation au bilan) • Gestion des sorties • Respect des horaires 				